



COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE
Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 23
Conseiller représenté : 4
Conseiller absent excusé : 1
Conseiller absent : 1
Quorum : 15

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de Trans-en-Provence**

Séance du 7 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 juin à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 1er juin 2023, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, M. GUYOT Jean-Paul, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, Mme LEVEQUE Eva, M. SCRIMALI David, M. BONHOMME Jean-Yves, Mme DELOLY Aline, Mme Sophie FORMICA, M. GARNIER Thomas, Mme RENNAULT Alicia, M. LIMASSET Jean-Paul, M. BRUCHON Michel, Mme ZENTELIN Guillemette, M. FOURISCOT Jean, Mme ANTON Sophie.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène,
M. COSTA François par M. CAYMARIS Alain.
M. NIEDDA Nicolas par M. MISSUD Nicolas,
Mme CAMOIN-BORR Nathalie par Madame ANTON Sophie.

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme LONGO Anne-Laure.

ABSENTE :

Mme REGLEY Catherine.

Madame Françoise ANTOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Numéro délibération	OBJET	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Ne prennent pas part au vote
2023/175	1a) Compte administratif 2022 – Commune	21	-	5	1
2023/176	1b) Compte de gestion du trésorier 2022 Commune	22	-	5	
2023/177	1c) Affectation des résultats – Exercice 2022 –Commune,	22	-	5	
2023/178	1d) Bilan des cessions et des acquisitions exercice 2022	27	-	-	
2023/179	1e) Décision modificative n°1 – Exercice 2023 –Commune	22	-	5	
2023/180	2a) Règlement intérieur des salles municipales –Modification du règlement intérieur	27	-	-	
2023/181	2b) Association Couz’Cox – Versement d’une subvention	27	-	-	
2023/182	2c) Les foulées de la Nartuby – Validation du prestataire	27	-	-	
2023/183	2d) Club des jeunes – Modification du règlement intérieur	27	-	-	
2023/184	3a : Cession à la Commune d’une parcelle avec bassin de rétention, quartier Les Suous	27	-	-	
2023/185	3b : Servitude de passage sur un terrain communal « Les Hauts des Escombes » au profit de la parcelle cadastrée section AM n° 112,	27	-	-	
2023/186	3c : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention concernant la réalisation d’un ouvrage de soutènement pour maintenir la voirie communale Chemin de la Croix.	27	-	-	

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27.03.2023
UNANIMITÉ

Interventions :

M. Fouriscot demande si les caméras thermiques fonctionnent en cas de fortes chaleurs.

Monsieur le Maire indique qu'elles sont dotées de détecteurs qui fonctionnent également lors des épisodes de chaleur.

Monsieur Fouriscot souhaite savoir si la collectivité travaille encore avec le Symielecvar.

Madame Ferrier dit que c'est la dernière année, et rajoute que 60 % de l'éclairage public a été doté d'ampoules Led.

Madame Anton demande des explications sur le déficit de fonctionnement de la Caisse des écoles.

Monsieur le Maire explique que cela concerne des factures des années précédentes, et qu'il va demander à ses services de se rapprocher de la Directrice de l'école. Il rajoute qu'une réponse lui sera adressée.

Madame Anton s'étonne de cette réponse puisque le Maire préside le conseil d'école.

Information : Délégations accordées au maire – Compte rendu de M. le Maire.

Dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal à Monsieur le Maire, à l'assemblée prend acte de l'exercice de ces délégations. Cette délibération ne donne pas lieu à vote.

1) Passation, exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services

<i>Nature du marché</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Adresse</i>	<i>Montant H.T.</i>
<i>Entretien des climatisations année 2023</i>	CLIM VAR FROID	ZAC des Ferrières 83490 LE MUY	9 500 €
<i>Salle polyvalente : campagne de capture des pigeons (10 semaines)</i>	ABIOXIR	99 Chemin du Vallon des Vaux 06800 CAGNES SUR MER	2 506.80 €
<i>Dératisation du domaine communal et des bâtiments communaux</i>	AZUR HYGIENE PROTECTION	ZAC des Ferrières Traverse des Ferrières 83490 LE MUY	7 713.84 €
<i>Traitement chenilles processionnaires, le tigre du platane et l'oïdium du platane</i>	AZUR HYGIENE PROTECTION	ZAC des Ferrières Traverse des Ferrières 83490 LE MUY	2 203.77 €

<i>Salle Polyvalente : Réparation PAC Lennox</i>	DEFENSE ENVIRONNEMENT SERVICES	30 Rue Madeleine Vionnet 93300 AUBERVILLIERS	16 235 €
<i>Réparation tunnel de lavage Hobart : remplacement des thermoplongeurs</i>	CIDS	Zi Les Ferrières 2 4 Bis Avenue des Genêts 83490 LE MUY	1 657.79 €
<i>Réparation nacelle : remplacement des connecteurs d'alimentation</i>	DMTP	54 Chemin de Carréou 83480 PUGET SUR ARGENS	1 384.14 €
<i>Réparation du broyeur</i>	NOVA GROUP	RN7 – Route des Peyrouas 83490 LE MUY	1 442.64 €
<i>Achat véhicule suite à la fin du contrat de location pour le véhicule EV-953-DJ - Solde</i>	DIAC	Centre Relation clientèle LYO 013 69625 VILLEURBANNE Cedex	852.50 €
<i>Réparation de la pompe à injection de l'épareuse</i>	VAR POIDS LOURDS	175 Avenue de l'Europe 83300 DRAGUIGNAN	1 976.46 €
<i>Dalles pour classes de l'école primaire</i>	IN'DECORS	1416 Avenue du Général De Gaulle 83300 DRAGUIGNAN	10 661.32 €
<i>PPMS École maternelle : signaux visuels feu à leds</i>	REXEL	Avenue de l'Europe Lot 33 – ZAC St Hermentaire 83300 DRAGUIGNAN	2 549.70 €
<i>Vêtements EPI pour le personnel</i>	PROTECPLUS	89 Avenue Berty Albrecht Parc Horizon 4 Apt H 312 83700 SAINT-RAPHAËL	3 829.78 €
<i>Forêt communale : Programme de travaux 2023</i>	ONF – UT ESTEREL DRACENIE VERDON	399 Avenue Paul Arène Immeuble DDTM 83300 DRAGUIGNAN	8 898.54 €
<i>Bétoplus</i>	AMITUBES	La Caisse de Cauvin RN 7 83460 LES ARCS SUR ARGENS	1 440 €

<i>Mesures d'activités du radon dans Sétablissements de l'enfance</i>	BUREAU VERITAS	37/39 Parc du Golf CS 50512 13593 AIX EN PROVENCE Cedex 3	4 980 €
<i>Installation de caméras de vidéoprotection - Place du Château</i>	ECOCAM	303 Route du Carrubier 83250 LA LONDE LES MAURES	4 448 €
<i>Installation de caméras supplémentaires pour l'école maternelle (fixation sur la façade de la salle polyvalente)</i>	ECOCAM	303 Route du Carrubier 83250 LA LONDE LES MAURES	2 490 €
<i>Installation de 6 caméras de vidéoprotection (Passerelle, Rue Barbecanne, Rond-Point Peybert, Cimetière)</i>	ECOCAM	303 Route du Carrubier 83250 LA LONDE LES MAURES	11 997 €
<i>LOA Goupil G4M 14Kwh plateau basculant et cuve 500L (pour l'année 2023)</i>	GOUPIL	2445 Avenue de la Vallée du Lot 47320 BOURRAN	6 880 €
<i>Acquisition de 3 coussins berlinois, 10 arceaux simples galvanisés et 10 balises J11</i>	COMAT ET VALCO	253 Bd Robert Koch CS 70130 34536 BEZIERS Cedex	3 550 €
<i>Réassort pharmacie</i>	SECURIMED	4 Rue de l'Artisanat 59180 CAPPELLE LA GRANDE	1 080.13 €
<i>Acquisition de 3 chariots de voirie</i>	GLASDON	7 Allée de la Briqueterie 59493 VILLENEUVE D'ASQ	2 688 €
<i>Acquisition écran tactile extérieur 43'' pour affichage légal numérique</i>	IPSUMEDIA	438 Bis Allée des Platanes 13750 PLAN D'ORGON	9 944 €
<i>Accord-cadre à BDC : Travaux de voirie : Réfection Chemin du Peybert</i>	COLAS	193 Allée Sébastien Vauban CS 50060 83618 FREJUS Cedex	242 764.50 €
<i>Pose portes école élémentaire, Cantine et ALSH</i>	LIGNE HABITAT	29 Bd Saint Exupéry 83300 DRAGUIGNAN	27 083 €
<i>Réparation épandeuse à bitume sur châssis ampiroll</i>	MAINTENANCE VEHICULE INDUSTRIEL	550 Chemin de la Baume 83690 SALERNES	1 680.90 €
		29 Bd Saint Exupéry	

<i>Volets roulants pour la cantine</i>	LIGNE HABITAT	83300 DRAGUIGNAN	1 875 €
<i>Formation CACES (du 22 au 26/05/2023) pour 7 personnes</i>	OTHIS FORMATION	Le Broc Center ZI de Carros BP 59 Le Broc 06517 CARROS Cedex	2 900 €
<i>Acquisition de 50 barrières de circulation (14 barreaux)</i>	COMAT ET VALCO	253 Bd Robert Koch CS 70130 34536 BEZIERS Cedex	2 755 €
<i>Formation CACES Engins de chantier pour 5 personnes (du 5 au 9/06/2023)</i>	OTHIS FORMATION	Le Broc Center ZI de Carros BP 59 Le Broc 06517 CARROS Cedex	2 580 €
<i>Salle Polyvalente : Réparation pompes double Wilo sur PAC Lennox</i>	DEFENSE ENVIRONNEMENT SERVICES	30 Rue Madeleine Vionnet 93300 AUBERVILLIERS	3 652.90 €

2) Exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme

<u>Nom du vendeur</u>	<u>Lieu-Dit-</u>	<u>Parcelles</u>	<u>Nom de l'acquéreur</u>	<u>Terrain ou habitation Concernés</u>	Préemption (P) ou non préemption (NP))
<i>GINET Michel 83 720 Trans en Pce</i>	<i>Le Cassivet</i>	<i>G 1118p</i>	<i>GERMAIN Edouard ANDREO Marjorie 83 120 Ste Maxime</i>	<i>Terrain à bâtir 811m²</i>	<u>NP</u>
<i>SCRIZZI Almnto 56 400 Plougoumelen</i>	<i>Les Bois Routs</i>	<i>C 855p</i>	<i>HERTSOEN Michaël 83 510 Lorgues</i>	<i>Terrain à bâtir 1200m²</i>	<u>NP</u>
<i>HUBERT – BIERWAG Irène 83 720 Trans en Pce</i>	<i>Terronne</i>	<i>AM 278p</i>	<i>BRAHMI Mohamed LACHAAL Mouna 83 300 Draguignan</i>	<i>Non bâti</i>	<u>NP</u>
<i>Sci La Reinette Bleue 83 630 Régusse</i>	<i>Le Village</i>	<i>AL 185</i>	<i>SCI Mattalex83 690 Villecroze</i>	<i>Remise</i>	<u>NP</u>
<i>BOURDET Maxime 83 720 Trans en Pce</i>	<i>Colmar</i>	<i>AL 139</i>	<i>MAGGIO Betty CARTIER Alisson 83 520 Roquebrune S/ Argens</i>	<i>Villa 71m²</i>	<u>NP</u>
<i>COULET Stéphane FLORENS Christelle 83 460 Taradeau</i>	<i>Le Village</i>	<i>AL 577</i>	<i>PILLARD François 83 720 Trans en Pce</i>	<i>Appartement + Parking</i>	<u>NP</u>
<i>ICARD Audrey CAJON Cédric 83 720 Trans en Pce</i>	<i>Le Village</i>	<i>AN 45</i>	<i>CARRARA Laurence 83 550 Vidauban</i>	<i>Appartement, parking et cave</i>	<u>NP</u>
<i>DOUAY Denis DOUAY Angélique BENAHRAOUI Typhanie LAFORGE Katie</i>	<i>Colmar</i>	<i>AB 39</i>	<i>LEVEL Guy LEVEY Yvette 83 300 Draguignan</i>	<i>Garage</i>	<u>NP</u>
<i>SAS VONK SUD 83 700 St Raphael</i>	<i>Le Village</i>	<i>AL 278</i>	<i>CORNET Antoine 83 300 Draguignan</i>	<i>Deux appartements</i>	<u>NP</u>

AUGIAS Jany ARAGON Corinne 83 720 Trans en Pce	Terronne	F 881	LABORIE Michael SOAVE Manon 83 510 Lorgues	Villa 133m ²	<u>NP</u>
MICHAUD Patrick 84 000 Avignon	Le Village	AL 261	CŒUR DE ROI MAXIME 83 490 Le Muy	Appartement 50m ²	<u>NP</u>
GIAMMARINARO Stéphanie 83 720 Trans en Pce	St Victor	AB 142 AB 143 AB 144	SOLARI Carole 06 500 Menton	Maison 127m ²	<u>NP</u>
Consorts AUDIBERT 83 720 Trans en Pce	La Gardiole	AK 41	IDRI Ariles MASSONIERE Eva 83 120 Ste Maxime	Parcelle de Terre	<u>NP</u>
CHOUKROUN Marion 83 720 Trans en Pce	Colmar	AB 39	DUBREUCQ Emeline 83 460 Les Arcs	Appartement + Cellier	<u>NP</u>
RANZONI Philippe RANZONI Frédérique 83 720 Trans en Pce	Le Village	AL 487 AL 488	MARREC Bernard MARREC Sandrine 83 720 Trans en Pce	Desserte	<u>NP</u>
HERITIER Laurent MARTIN Emmanuelle 78 210 St Cyr l'Ecole	Colmar	AB 67	LAFFIN Laurent BIASETTI Joelle 83 720 Trans en Pce	Villa 98.25m ²	<u>NP</u>
SAS VONK SUD 83 700 St Raphael	Le Village	AL 278	PORCHER Rémy 53 300 Oisseau	Appartement 58.10m ²	<u>NP</u>
SCI La Gardiole 83 720 Trans en Pce	Le Village	AL 238 AL 239 AL 240	LION Viviane SENTAGNE Laurent 83 720 Trans en Pce	Restaurant + Appartement	<u>NP</u>
LAMBERT Eric 83 740 Charpentier	Les Bois Routs	C 771	DUPILN Laurent 83 490 Le Muy	Villa 214m ²	<u>NP</u>
FAURE Jean 83 720 Trans en Pce			COSTARELLA Mylène 83 460 Les Arcs	Villa 128.99m ²	<u>NP</u>
BELU Chantal 83 600 Fréjus	Le Grand Pont	AN 45	ROSATI Mathieu DE PAEPE Kelly 83 300 Draguignan	Appartement + Garage	<u>NP</u>
Consorts MASSARD 83 720 Trans en Pce	Le Grand Pont	AN 47 AN 48	ZERHOUNI Faiz 83 460 Les Arcs	Appartement + Cave	<u>NP</u>
DETEZ Magali MADADI Sofia 03 500 Bayet	Le Bosquet	AK 32	HADADI Steven HADADI Sarah 83 720 Trans en Pce	Appartement+ Garage + Terrasse + Jardin+ Parking	<u>NP</u>
Consorts RIBES 45 240 La Ferté St Aubin	Le Village	AL 211	MAUPOIX Manon MERCIER Benjamin 83 720 Trans en Pce	Villa	<u>NP</u>
BRACHET Claude 83 720 Trans en Pce	Saint Victor	AB 110	OBERHOLE Jordane LANDI Laura 83 600 Fréjus	Villa 107m ²	<u>NP</u>
FOISON Michelle MARTIN Danièle RAFFAELI Sylvain RAFFAELI Ghislaine RAFFAELI Rémi RAFFAELI Françoise	Baudin	B 912	CAJON Cédric ICARD Audrey 83 720 Trans en Pce	Villa 100m ²	<u>NP</u>
Consorts BOURGNEUF 45 200 Montargis	Le Gabre	AR 43 AR 56	DEL VAS MARTINEZ 83 440 Seillans	Villa 65.09m ²	<u>NP</u>
BRAME Philippe 59 530 Louvignes Quesnoy	Le Ribas	AD 76	MUDADU Frédérick 83 600 Fréjus	Villa 85m ²	<u>NP</u>

Nom du vendeur	Lieu-Dit-	Parcelles	Nom de l'acquéreur	Terrain ou habitation Concernés	Préemption (P) ou non (NP)
VONK SUD 83 720 Trans en Pce	Le Village	AL 278	COURONNE David 83 700 St Raphael	Appartement 39.02m ²	<u>NP</u>
BEY René 83 720 Trans en Pce	Le Village	AL 221	PELLERIN Patrick 83 340Le Thoronet	Appartement 78.22m ²	<u>NP</u>
SGATNI Badia 83 300 Draguignan	Le Village	AL 394	FAENZA Débora 83 830 Bargemon	Appartement + Cave	<u>NP</u>
LEGRAND Joel DUMONT Marie 83 720 Trans en Pce	Les Suous	F1569	BRACHET Claude MAS Réjane 83 720 Trans en Pce	Villa	<u>NP</u>
PIERRUGUES Isabelle 83 136 Forcalqueiret	Le Village	AL 510	CHAUSSADE Patrick BONNAUD Jacqueline 83 300 Draguignan	Villa 150m ²	<u>NP</u>
BOURDON Thierry 83 720 Trans en Pce	Le Village	AL 54 AL 591	LAMBLAUT Maxime POIRE Laura 83 120 Le Plan de la Tour	Appartement + Cave	<u>NP</u>
BARDON Dominique 83 490 Le Muy	Le Grand Pont	AN 47 AN 48	AGNELLO Chrystel 83 300 Draguignan	Appartement 66.57m ²	<u>NP</u>
CHAZAL Cyril 83 720 Trans en Pce	Le Village	AL 162	PILLET Gael 83 830 Figanière	Appartement	<u>NP</u>
RANDRIAMOSE Jérémy BIELLE Laurène 83 720 Trans en Pce	Les Bois Routs	AE 43	WAHL Stéphane FARNER Claudia 83 720 Trans en Pce	Villa 113m ²	<u>NP</u>
ROVILLE Micheline 1206 Genève	Les Bois Routs	C 872	MAIRA Salvatore ARMAND Camille 83 720 Trans en Pce	Terrain 862m ²	<u>NP</u>
ROVILLE Micheline 1206 Genève	Les Bois Routs	C 872	XHAFAJ Sami DUSHI Njomza 83 720 Trans en Pce	Terrain 912m ²	<u>NP</u>
JEANBART Cts 92 370 Chaville	Saint Victor	C 33	CLEMENT Frédéric Belgique	Maison 195.82m ²	<u>NP</u>
BRICOUT Marjorie 83 720 Trans en Pce	Les Planes	F 1722	SERGHEERAERT Michel 83 460 Les Arcs	Maison 89.81m ²	<u>NP</u>

Point n°1a – 2023/175 : Compte administratif 2022 – Commune

Rapporteur : Mme Hélène Ferrier

Le compte administratif 2022 fait apparaître :

	+ Excédent	- Déficit
INVESTISSEMENT	+1 059 125, 92	
FONCTIONNEMENT	+291 946, 61	
TOTAL DES SECTIONS	+1 351 072, 53	

*A noter que les résultats cumulés font apparaître un solde de clôture de l'exercice 2022 excédentaire de 839 620, 35 € en fonctionnement et un solde déficitaire de 118 862, 61 € en investissement, soit au total des deux sections un solde excédentaire de 720 757, 74 €.
(Ces chiffres tiennent compte de l'intégration des résultats à la suite de la dissolution de la caisse des écoles à savoir la reprise de l'excédent d'investissement : 108,41 € et du déficit de fonctionnement : 12 176, 84 €).*

Monsieur le Maire ne prend pas part à ce vote

Au vu de ce qui précède, et au vu de l'avis favorable de la commission des finances du 23 mai 2023, le conseil municipal par **21 voix POUR et 5 abstentions** (Mmes Sophie ANTON, Nathalie CAMOIN-BORR, Guillemette ZENTELIN et MM Jean FOURISCOT et Michel BRUCHON) adopte le compte administratif 2022 de la Commune.

Point n°1b – 2023/176 : Compte de gestion du trésorier 2022 – Commune

Rapporteur : Mme Hélène Ferrier

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les résultats du compte de gestion du Trésorier sont en concordance avec le compte administratif de la Commune ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal par **22 voix POUR et 5 abstentions** (Mmes Sophie ANTON, Nathalie CAMOIN-BORR, Guillemette ZENTELIN et MM Jean FOURISCOT et Michel BRUCHON) adopte le compte de gestion du Trésorier 2022 de la Commune.

Point n°1c – 2023/177 : Affectation des résultats – Exercice 2022 - Commune

Rapporteur : Mme Hélène Ferrier

Après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2022 et au vu de la commission des finances du 23 mai 2023, le conseil municipal par **22 voix POUR et 5 abstentions** (Mmes Sophie ANTON, Nathalie CAMOIN-BORR, Guillemette ZENTELIN et MM Jean FOURISCOT et Michel BRUCHON) décide d'affecter les résultats de clôture 2022, repris par anticipation au budget primitif 2023 de la Commune (Délibération point n° 1a-2023/164 du 27 mars 2023).

Sections	Résultats de clôture		Affectation		Observations
	Excédent	Déficit	Fonctionnement	Investissement	
Investissement		-118 862, 61			

Fonctionnement	+839 620, 35			+118 862, 61	+720 757, 74

Point n°1d – 2023/178 : Bilan des cessions et des acquisitions exercice 2022

Rapporteur : Mme Hélène Ferrier

Conjointement à l'adoption du compte administratif, le conseil municipal **prend acte** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières intervenues en 2022 ainsi que les frais de Notaire correspondants.

Acquisitions - Frais de Notaire :

Mandat	Immeuble bien	Parcelle	Contenance	Vendeur	Montant
Néant					

Cessions immobilières :

Titre	Immeuble bien	Parcelle	Contenance	Acquéreur	Montant
Néant					

Point n°1e – 2023/179 : Décision modificative n°1 – Exercice 2023 - Commune

Rapporteur : Mme Hélène Ferrier

L'assemblée par **22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (Mmes Sophie ANTON, Nathalie CAMOIN-BORR, Guillemette ZENTELIN et MM Jean FOURISCOT et Michel BRUCHON) approuve les propositions des recettes et des dépenses qui constituent la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget de la Commune, examinée en commission de finances du 23/05/2023.

Les propositions sont les suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	62 079 €	62 079 €
INVESTISSEMENT	47 132 €	47 132 €
TOTAL	109 211 €	109 211 €

Point n°2a – 2023/180 : Règlement intérieur des salles municipales – Modification du règlement intérieur

Rapporteur : M. Nicolas Missud

Par délibération en date du 13 octobre 2020, le Conseil Municipal a adopté des modifications au règlement intérieur des salles municipales. Aujourd'hui, il est proposé après avis de la commission Vie Associative, d'apporter de nouvelles modifications conformément au projet ci-annexé.

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal, à l'**unanimité** adopte le règlement intérieur des salles municipales conformément au projet ci-annexé.

Intervention :

Monsieur Fouriscot demande s'il ne faudrait pas mettre plutôt en rouge le passage barré à la page 4 du document.

Point n°2b – 2023/181 : Association Couz’Cox – Versement d’une subvention.

Rapporteur : M. Nicolas Missud

M. PEY Arthur, originaire de Trans-en-Provence, M. ROUSSANGE Jules, originaire d’Antibes, tous deux passionnés par les anciennes voitures projettent de participer à la 3^{ème} édition du Blue Rally Europe qui va se dérouler du 6 au 20 juillet 2023. Ce rallye solidaire en automobile de collection allant de la Black Forest aux reliefs des Alpes, en passant par les panoramas croates ainsi que les décors italiens, a pour but de récolter des fonds pour différentes associations dont les Restos du cœur, et l’association « Vaincre la mucoviscidose ».

A cet effet, ils sollicitent la collectivité pour l’octroi d’une subvention afin de financer une partie de leur projet. (Cf. annexe).

En contrepartie de l’octroi de cette subvention, Messieurs PEY et ROUSSANGE s’engagent à mettre en avant, et en bonne place, le logo et le nom de la Ville de Trans-en-Provence.

Au vu de ce qui précède et après avis favorable de la commission Vie Associative du 24 mai 2023, le conseil municipal à l’**unanimité** décide :

- **D’ACCORDER** une subvention de 500 € à l’association Couz’Cox dans le cadre de sa participation à la 3^{ème} édition du Blue Rally Europe,
- **DE PREVOIR** cette somme au budget 2023.

Point n°2c – 2023/182 : Les foulées de la Nartuby – Validation du prestataire

Rapporteur : M. Nicolas Missud

Le 08 octobre 2023, la Ville de Trans-en-Provence organisera la troisième édition des foulées de la Nartuby.

Cette manifestation regroupera plusieurs centaines de participants sur plusieurs parcours, et elle s’étendra sur l’ensemble du territoire de la commune avec un départ organisé dans le centre-ville.

Dans le cadre de l’organisation de cette compétition sportive, un prestataire de service Chronosports prendra en charge les inscriptions nominatives ainsi que l’ensemble des résultats.

Chronosports percevra par mandat administratif la somme de 870 euros, correspondant aux actions suivantes :

- Le chronométrage complet au moyen de puces électroniques (édition des listes, classements scratch et par catégorie) pour deux courses : 10 km, 1500 m et la randonnée,
- La fourniture de puces à raison d'une puce collée par dossard, non récupérable,
- La fourniture de dossards, avec deux séries de numérotations différentes,
- La fourniture d'une horloge d'arrivée,
- La fourniture d'une caméra sur la ligne d'arrivée, pour l'ensemble des épreuves avec visionnage de contrôle de toutes les arrivées,
- La fourniture d'un pack organisateur : bannière sur site, module d'inscriptions en ligne avec validation des certificats médicaux, la publication des résultats, la mise en ligne en live des arrivants sur internet et la publicité sur les réseaux sociaux,
- La fourniture d'une tablette tactile à l'attention de l'animateur pour la visualisation des classements en direct,
- 1 déplacement aller/retour BANDOL / TRANS-EN-PROVENCE.

La publicité sera offerte sur le site www.Chronosports.fr (bannières) et sur les réseaux sociaux avec module d'inscriptions en ligne par carte bancaire.

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal à l'**unanimité** décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le prestataire de service Chronosports pour la prise en compte des inscriptions et des résultats de la compétition intitulée « les foulées de la Nartuby »,
- **D'AUTORISER** la commune à régler la somme de 870 euros par mandat administratif au prestataire de service pour sa mission.

Point n°2d – 2023/183 : Club des jeunes – Modification du règlement intérieur

Rapporteur : M. Nicolas Missud

Par délibération en date du 19 mai 2014, le conseil municipal a adopté des modifications au règlement intérieur du club des jeunes Transians. Aujourd'hui, il est proposé après avis favorable de la commission Jeunesse et Sport du 24 mai 2023, d'apporter de nouvelles modifications conformément au projet ci-annexé.

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal, à l'**unanimité** adopte le règlement intérieur du club des jeunes Transians conformément au projet ci-annexé.

Intervention :

Madame Anton dit qu'il serait bien de rajouter, au paragraphe 1 sur les conditions d'admission :

Les jeunes Transians, « à jour de leur cotisation ».

Point n°3a – 2023/184 : Cession à la Commune d'une parcelle avec bassin de rétention, quartier Les Suous.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur Albert BARBERIS a obtenu une déclaration préalable de division n° 083 141 18 K 0068 le 22/06/2018 pour 4 lots, répartis de la façon suivante : 2 lots à bâtir, 1 lot concernant la création d'un bassin de rétention sur l'emplacement réservé n° 17 au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et 1 lot en attente d'un permis d'aménager.

Par le permis d'aménager n° 083 141 19 K 0005, accordé le 24/10/2019, Monsieur Albert BARBERIS a eu l'autorisation de créer 4 lots à bâtir sur le lot qui était en attente.

Dans l'article 4 de la note de présentation du permis d'aménager, il est stipulé que « *les écoulements d'eaux pluviales seront gravitaires jusqu'au bassin de rétention à aménager par le lotisseur sur la parcelle cadastrée en section F n° 1778 à céder ensuite à la commune* ».

A ce titre, la commune doit régulariser la cession de ce bassin de rétention.

Au vu de ce qui précède, et après avis favorable de la commission urbanisme du 5 juin 2023, le conseil municipal à l'**unanimité** décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à cette cession,
- **DE DIRE** que les frais relatifs à cet acte seront inscrits au budget communal.

Point n°3b – 2023/185 : Servitude de passage sur un terrain communal « Les Hauts des Escombes » au profit de la parcelle cadastrée section AM n° 112.

Rapporteur : M. le Maire

Afin de pouvoir accéder à la parcelle cadastrée section AM n° 112, actuellement enclavée, son futur acquéreur, Madame JAO Sarah Chahrazade domicilié Les Floralties 1 Bt2 quartier Saint-Hermentaire 83 300 DRAGUIGNAN, sollicite la Commune aux fins d'obtenir une servitude de passage sur le terrain privé communal cadastré en section F n° 365.

Ce droit de passage s'exercera exclusivement sur une bande de 8 mètres de large pour un droit de circulation des plus étendu, et il emportera également le droit de faire passer en sous-sol du fond servant, tous tuyaux, lignes ou canalisations devant permettre au fonds dominant d'être relié aux différents réseaux.

S'agissant d'une servitude de passage, celle-ci devra être inscrite au livre foncier. Par conséquent, les frais relatifs à cette procédure seront à la charge exclusive de l'acquéreur ainsi que les frais relatifs à l'accès et aux réseaux.

Au vu de ce qui précède, et après avis favorable de la commission urbanisme du 5 juin 2023, le conseil municipal à l'**unanimité** décide :

- **D'ACCORDER** la servitude de passage susvisée sur la parcelle communale cadastrée en section AM n° 112,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant,
- **DE DIRE** que tous les frais relatifs à ce dossier seront à la charge exclusive de Madame JAO Sarah Chahrazade.

Intervention :

Madame Zentelin demande pourquoi 8 mètres de large sont nécessaires pour un droit de circulation.

Monsieur le Maire explique que c'est le passage nécessaire avec la défense incendie.

Monsieur Fouriscot demande si c'est un projet de lotissement qui a été déposé sur la parcelle AM 112.

Monsieur le Maire explique que le projet de 6 villas a été refusé par l'Architecte des Bâtiments de France, et qu'un nouveau permis va être déposé pour la construction de 2 villas.

Point n°3c – 2023/186 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention concernant la réalisation d'un ouvrage de soutènement pour maintenir la voirie communale Chemin de la Croix.

Rapporteur : M. Georges Auriac

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de la réalisation d'un ouvrage de soutènement mitoyen pour maintenir la voirie communale au droit de la parcelle cadastrée en section E n° 244 appartenant à la SCI NYLAE, Chemin de la Croix,

CONSIDERANT que cet ouvrage sera réalisé par la SCI NYLAE,

CONSIDERANT que les frais des travaux seront répartis de la façon suivante : 60 % pour la SCI NYLAE et 40 % pour la commune de Trans-en-Provence,

CONSIDERANT que le devis fournit s'élève à 76 386,00 € HT Soit 91 663.20 € TTC,

CONSIDERANT que la SCI NYLAE prendra à sa charge 45 831.60 € HT soit 54 997.92 € TTC, et la commune de Trans en Provence prendra à sa charge 30 554.40 € HT soit 36 665.28 € TTC.

Au vu de ce qui précède, et après avis favorable de la commission travaux du 29 mai 2023, le conseil municipal à l'**unanimité** décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-jointe et tout document concernant cette réalisation.

Intervention :

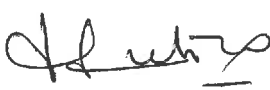
Madame Anton souligne que dans le préambule de la convention, il est noté que ce mur de soutènement est effondré sur plusieurs parties de l'ouvrage. Elle s'étonne donc de l'absence de signalisation au niveau de la voirie.

Elle demande si la mitoyenneté tombe.

Monsieur le Maire explique qu'elle de 1,20 m de chaque côté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Approbation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 juin 2023
(Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Françoise ANTOINE Secrétaire de séance	Alain CAYMARIS Maire, Président du conseil municipal
Signature : 	Signature : 